

Arrêté du 14 juin 2017 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise

NOR : JUSF1718367A

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté NOR : JUSF1024538A du 23 septembre 2010 portant nomination d'un agent contractuel auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise en qualité de régisseuse d'avances et de recettes ;

Considérant le courrier du 25 avril 2017 de Mme Eliane PLET demandant à cesser ses fonctions de régisseur d'avances et de recettes à la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise ;

Considérant le courrier 2017-515 du 25 avril 2017 de Mme Corinne DUPONT demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim ;

Considérant le courrier SP235/17/JF du 17 mai 2017 du directeur interrégional adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord demandant la nomination de Mme Corinne DUPONT en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim ;

Considérant le courrier du 17 mai 2017 du directeur territorial par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise demandant la nomination de Mme Corinne DUPONT en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim,

ARRÊTE

Article 1

Mme Corinne DUPONT est nommée, à compter du 31 juillet 2017, régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise, en remplacement de Mme Eliane PLET, secrétaire administratif, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Compte tenu de l'intérim, qui ne pourra pas excéder 6 mois, Mme Corinne DUPONT est dispensée de constituer un cautionnement.

Article 3

L'arrêté NOR : JUSF1024538A du 23 septembre 2010 portant nomination d'un agent contractuel auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise en qualité de régisseuse d'avances et de recettes est abrogé.

Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 14 juin 2017.

Pour le ministre,
Et par délégation,
Par empêchement de la directrice
de la protection judiciaire de la jeunesse,
Par empêchement du sous-directeur
du pilotage et de l'optimisation des moyens,
Par empêchement de l'adjoint au
sous-directeur du pilotage et de l'optimisation
des moyens,
Le chef du bureau de l'allocation des moyens,

Edouard THIEBLEMONT